



# Ville de Cerny

Essonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

Date de convocation : 22 mai 2026

Date d'affichage : 22 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, à la suite de la convocation adressée le 22 mai 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Agnès MERZ, Laurie FILLÂTRE, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, David RODRIGUES, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY, Timoté France

Mme Laura SALIS est arrivée à 19h31, M. Rémi HEUDE à 19h32, durant la lecture de la décision n° 07-2025-7.5

Ont donné pouvoir : Patrick VELAY à Alain PRAT  
Chrystelle LEPAGE à Marie- Claire CHAMBARET  
Aurélie CASTANAR à Cynthia TRIMBOUR

Était absent : Olivier CARNOT

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Fançoise MAUGÈRE

### **N° 2026 / IV / 7 - 5.3**     **Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-33,  
VU le Code général des impôts et notamment l'article 1609 V nonies C,  
VU la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,  
VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DRCL-258 du 19 novembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Essonne, par la modification de la liste des compétences obligatoires, la redéfinition des compétences supplémentaires et la mise en place d'une nouvelle répartition des sièges,  
VU l'arrêté préfectoral n° 2025-PREF-DRCL-290 du 20 octobre 2025 abrogeant l'arrêté n° 2025-PREF DRCL-282 du 9 octobre 2025 et portant constat de la composition du Conseil

communautaire de la Communauté de communes du Val d'Essonne à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires,  
VU la délibération n° 33-2026 du Conseil communautaire du 14 avril 2026 instituant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixant sa composition,  
CONSIDÉRANT que cette commission est composée, pour la durée de son mandat, de 21 membres titulaires et de 21 membres suppléants,  
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant parmi les membres de l'assemblée,  
CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de voter à main levée pour la désignation de son délégué titulaire et de son suppléant,

Après appel des candidatures, une seule candidature étant présentée pour chaque poste à pourvoir,

**DÉSIGNE**, en tant que représentants de la commune de Cerny au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Val d'Essonne :

Titulaire	Suppléant
Olivier CARNOT	Rémi HEUDE

**DIT** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Val d'Essonne,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

